Palmes académiques. — Nous complétons aujourd'hui la liste des nouveaux décorés publiée déjà.

Sont nommés :

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — M. Moreau, commis d'académie à Lille.

OFFICIERS D'ACADÉMIE. — MM. Wagnon, président, Glorieux et Delgrange, vice-présidents de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole primaire supérieure de Tourcoing ; Jourdain, industriel à Tourcoing ; Bouvry, publiciste à Arras ; Bay, employé à la Compagnie des chemins de fer du Nord à Lille ; le docteur Dervaux, médecin du bureau de bienfaisance à Thiant ; Joly, chef de différentes sociétés de musique à Onnaing ; Lapchin, conseiller prud'homme à Valenciennes; Pamart, juge de paix à Croisilles.

Notaires. — Est nommé notaire à Montreuil-sur-Mer, M. Caullet, en remplacement de M. Dubour.

LES GRÈVES

A ARQUES

Une grève a éclaté lundi matin, à la filature et aux carrières de M. Dambricourt, à Arques.

CHRONIQUE MINIÈRE

La durée du travail dans les mines

La Commission sénatoriale chargée du projet concernant la durée du travail dans les mines a entendu hier le président de l'Union des Syndicats électriques, le trésorier du Syndicat des usines de l'électricité, les délégués de l'industrie textile, du gaz, de l'industrie métallurgique, etc. Ces délégués ont fait remarquer quelle gravité pourraient avoir toutes les mesures qui auraient pour conséquence un renchérissement du prix du combustible.

Ils ont contracté avec les Municipalités les entreprises privées ou publiques des contrats de longue durée dont les stipulations ont été basées sur les prix du charbon au moment de la passation du contrat. Ils seraient donc obligés s'il se produisait une hausse de transiger pour certains de ces contrats, d'en résilier certains autres, en tout cas de subir une perte importante.

Les délégués ont prié la Commission d'examiner la question avec la plus grande attention et cela dans l'intérêt général des travailleurs qui auraient à souffrir par répercussion du renchérissement du charbon.

La Commission terminera ses auditions par celle d'une délégation du Comité central des Houillères de France et une délégation du Syndicat des marchands de charbon.

RAPPORT DE DÉLÉGUÉ MINEUR

Mines de Vicoigne. — *Fosse n° 4.*

Deuxième fois au préfet du Nord que la voie de hercheur et le maillage de la grande mine Plateur, au 5e recoupage, étaient défectueux, ainsi que le manque d'air pour les ouvriers du côté gauche de Saint-Noël Plateur, au niveau de 326 mètres. Cette plainte a déjà été formulée le 28 janvier courant. Le délégué a aussi signalé le manque d'air pour le côté gauche de la petite veine dressant au niveau de 208 mètres, ainsi que le manque de sécurité faute de remblais pour les ouvriers de la taille Raymond au niveau de 190 mètres, fosse n° 1.

Le même délégué a été appelé par l'exploitant pour établir son enquête sur l'accident arrivé au nommé Daily Jules, âgé de 16 ans ½. Il en résulte que ce dernier était occupé à faire descendre du charbon dans une cheminée lorsqu'il buta à une tête et se foula le gros doigt du pied gauche.

Le délégué a attribué au hasard cet accident.

Le délégué : A. DUJARDIN.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A La Longueville. — Dimanche ont eu lieu à La Longueville les obsèques de M. Sacquépée, percepteur, dont l'inhumation a eu lieu le lendemain à Belloy-sur-Mer (Somme).

Le deuil était conduit par son cousin, M. Coffin, percepteur de Conty (Somme). Le cercueil était couvert d'une gerbe de fleurs et d'une couronne offerte par l'Association Fraternelle des Percepteurs et Receveurs spéciaux de France.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Derkenne, conseiller général du canton, Biot, adjoint au maire de La Longueville, Degand, président de l'Association des Percepteurs et Receveurs et Bernard, percepteur de Fournes, ami personnel du défunt.

M. Ducaud, sous-préfet, et M. Salmon, receveur des finances, s'étaient fait excuser. M. Salmon l'avait fait dans les termes suivants : « Retenu par les suites d'un accident qui a déterminé un épanchement synovial, je vous exprime tous mes regrets de ne pouvoir me rendre dimanche à La Longueville pour faire entendre sur la tombe du défunt les éloges qu'il a mérités par le zèle, l'activité et le dévouement apportés constamment dans l'exercice de ses fonctions, et pour faire ressortir les qualités d'énergie par lesquelles il se distinguait alors que, miné sourdement déjà par le mal terrible qui devait l'emporter, il résistait courageusement à ses attaques pour faire son devoir, tout son devoir, avec une irréprochable ponctualité. »

Parmi les 300 personnes qui suivaient le corbillard, se trouvait un groupe de percepteurs : MM. Gilon, de Pont-sur-Sambre, représentant M. le receveur des finances ; Allart, de Sains-du-Nord ; Bronsart, de Solre-le-Château ; Deharvengt, d'Abancourt ; Escudier, de Bavai ; Nihous, de Le Quesnoy ; Pasloors, d'Hautmont ; Saintarailles, de Cartignies et Wallerand, de Saint-Waast.

S'étaient excusés auprès de leur président ou de la famille, MM. les percepteurs Balési, de Comines ; Carton, de Berlaimont ; Deharvengt, de Douriers ; Pacé, de Fournies ; Ponthieu, de Lille, et Vergeot, de Valenciennes.

On remarquait encore dans le cortège : MM. Lescut, conseiller d'arrondissement, MM. les maires Pâture, de Taisnières ; Prévost, de Feignies, et Sohier, de Neuf-Mesnil ; MM. les conseillers municipaux de La Longueville, parmi lesquels MM. Cogniot, Maitte, Mallon, Samain et Wathiez ; MM. les docteurs Blanquart et Carpentier, M. Sohier, ingénieur ; M. Lecq, brasseur ; M. Senocq, négociant ; M. Houdaille, contrôleur des contributions directes ; M. Besse, receveur de l'enregistrement ; M. Fanny, capitaine des douanes et un groupe de douaniers ; M. Cras, chef de gare ; Mme Ledieu, institutrice et MM. les instituteurs Guillemont, Manier et Renou, etc., etc.

Les derniers adieux ont été dits par M. Degand qui s'est exprimé en ces termes :

« Le décès aussi soudain qu'imprévu de notre ami Sacquépée nous a plongés dans une morne stupeur. Nous étions loin de le supposer guetté par un mal perfide, permettant à la mort de frapper une fois de plus dans nos rangs, avec une brutalité déconcertante.

Sacquépée est le troisième des percepteurs du Nord morts dans la même semaine ; c'est aussi le troisième de ceux que l'arrondissement d'Avesnes a perdus en quarante jours, et il est terrassé dans toute la force de l'âge, alors qu'il avait certes le droit de nourrir de longs espoirs, d'escompter pour la réalisation de ses projets un avenir encore lointain.

Il est cruel et navrant de songer que ces projets visaient les jeunes enfants qu'il laisse à leur mère, comme une consolation tout à la fois poignante et précieuse.

Né à Belloy-sur-Mer, dans la Somme, en 1862, il débuta dans ce département en qualité de surnuméraire y fut titularisé en 1887 et y occupait en 1903 le poste de Bourseville, lorsqu'il fut appelé dans le Nord comme percepteur de La Longueville.

Ici, comme partout ailleurs, il déploya une activité précieuse et montra, par son impeccable régularité, le souci constant de fournir une gestion irréprochable. Il n'a pas tenu à M. le receveur des finances d'en apporter ici même le témoignage avec la haute autorité de sa situation ; retenu à Avesnes par la maladie, il s'est fait représenter à cette triste et touchante cérémonie par M. Gillon, percepteur de Pont-sur-Sambre, gérant intérimaire de la perception.

Outre que Sacquépée était un parfait ami, un excellent collègue, la sympathie qu'il inspirait autour de lui s'imposait avec une telle rapidité que peu de temps après son arrivée dans le Nord, ses camarades de l'arrondissement d'Avesnes le choisirent comme assesseur, pour les représenter dans le comité départemental de l'Association Fraternelle des Percepteurs et Receveurs spéciaux de France.

C'est au nom de cette Association qu'il servit avec toute son intelligence et tout son cœur, que je m'incline douloureusement devant le cercueil d'un des meilleurs parmi les bons, que je déplore la rupture tragique d'une carrière en plein épanouissement, que j'adresse à sa compagne éplorée et à ses chers enfants nos affligées condoléances, enfin que j'assure à sa mémoire un souvenir durable et des regrets aussi sincères que mérités.

Adieu, Sacquépée, cher collaborateur, adieu ! »

Dernière Heure

La lettre de Guillaume II

L'interpellation à la Chambre des Communes. — Le gouvernement n'est pas disposé à publier la correspondance. — Déclarations de lord Tweedmouth.

Londres, 9 mars.

C'est M. Balfour, ancien ministre du cabinet conservateur, qui a interpellé aujourd'hui le gouvernement, à la Chambre des Communes, au sujet du contenu de la lettre adressée par Guillaume au 1er lord de l'Amirauté.

M. Asquith, chancelier de l'Echiquier, chargé de répondre, a déclaré :

« Je n'ai rien à ajouter à la déclaration faite vendredi aux députés par le cabinet. Lord Tweedmouth avant de répondre à Guillaume II n'a pas manqué de montrer la lettre qu'il en avait reçue au ministre des affaires étrangères. Ce dernier reconnaissant que la missive impériale présentait seulement un caractère privé, n'a pas jugé utile d'en publier les termes. Le gouvernement de son côté n'est pas disposé à la publication des documents d'un caractère privé. »

Lord Tweedmouth a fait à la Chambre des lords des déclarations analogues à celles de M. Asquith à la Chambre des Communes. Il a ajouté : « J'ai répondu à l'empereur Guillaume sur le ton de cordialité que j'avais trouvé dans la lettre. J'ai fait pour le mieux et je puis dire que le texte des lettres échangées est conforme à notre mutuel désir de maintenir les bonnes relations qui unissent les deux pays. »

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— Le Président de la République a conféré au roi d'Espagne la cravate de commandeur du Mérite agricole et aux ministres espagnols des affaires étrangères et des travaux publics la croix du même ordre.

— Le Ministre du Travail a reçu les délégués des syndicats des ouvriers en cuir qui vont être envoyés en Amérique par le Ministre du Travail et auxquels s'est joint M. Combes, propriétaire d'usine de cuirs à Saint-Denis, pour y étudier le travail du cuir et la condition des ouvriers qui y sont employés en vue de chercher le moyen de remédier à la crise qui frappe en ce moment en France les industries du cuir.

— Les décorations du Ministère de l'Intérieur paraîtront à l'« Officiel » mercredi 11 mars.

— Dans un accès de folie, un ancien marchand de vins de la rue Saint-Jean a tué sa femme à coups de couteau et à coups de bouteille ; le fou meurtrier a été conduit à l'infirmerie du dépôt.

— M. Barthou, ministre des Travaux publics, dont les blessures exigent encore quelques jours de repos, ne pourra ni assister au Conseil des ministres de mardi, ni tenir son audience habituelle du mercredi.

FRANCE

— La Cour d'assises de la Sarthe a condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité l'abbé Poidevin, vicaire de la paroisse de Saint-Léonard-des-Bois, accusé d'attentat à la pudeur sur plusieurs enfants de chœur.

— Près de La Rochelle, deux matelots voulant traverser un passage à niveau ont été broyés par un express et tués sur le coup.

— A Bordeaux, une rentière âgée se trouvant seule par suite du congé qu'elle avait donné à sa bonne, a été assassinée chez elle ; l'assassin a fouillé l'immeuble de fond en comble. La bonne a constaté le crime en rentrant et a prévenu la police.

— A Marseille, le fils d'un débitant de boissons avait rompu avec sa fiancée à la suite d'une discussion d'intérêt avec ses futurs beaux-parents ; il fit irruption chez la jeune fille, qu'il tua à coups de revolver sous les yeux du père et de la mère ; puis le meurtrier se fit sauter la cervelle.

— A Cannes, une jeune fille de dix-sept ans a été écrasée à la descente d'un tramway, par une automobile conduite par le prince Léon Radziwill. La mort a été instantanée.

ETRANGER

— Le gouvernement russe aurait l'intention d'interdire le jubilé du comte Tolstoï qui devait être célébré le 25 août prochain, à l'occasion du 80e anniversaire du grand écrivain. On craint que ces fêtes qui s'annonçaient comme devant être très brillantes, ne se transforment en manifestations dangereuses pour l'ordre public.

— Le bruit court que les Bédouins ont attaqué, près de Médine, des pèlerins égyptiens. Il y aurait eu dix soldats tués ; et un canon aurait été enlevé aux Egyptiens. Ces derniers auraient été forcés de se retirer à Médine.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 9 mars.

Obligations. — Bruxelles 1902 107,.. — Bruxelles 1905 96,42 — Anvers 1887 100,12 — Anvers 1903 97,75 — Gand 1896 83,50

Charbonnages. — Anderlues ....,.. — Bernissart ...... — Bois-d'Avroy 1015... — Charbonnages Belges 580, . — Chevalières 1710, . — Courcelles-Nord 2003.. — Fontaine-l'Evêque 2085,.. — Ham-sur-Sambre 715, . — Hornu-Wasmes .... — Houillères Unies 306,.. — La Haye .... — Mariemont 2231,.. — Monceau 580,.. — Nord Charleroi 2812.50 — Patience 935,.. — Produits au Flénu 5380,.. — Réunis de Charleroi 1900,.. — Gouffre 1860,. — Trieu-Kaisin 1022, — Horlos 2111,..

Aciéries. — Cockerill 1650,. — Ougrée 1280,.. — Providence 1990... — Sarrebruck 6925,..

Zinc. — Asturienne des Mines ....,.. — Zinc de Silésie 1500,...

LILLE

Le Monument André

Liste de souscription N° 54

MM. J. Goovaerts, dentiste, 2 fr. ; Renard, cabaretier, 0 fr. 50 ; Ad. Chevreuil fils, cabaretier, 0 fr. 50 ; Vandecastelle, peintre, 2 fr. ; Ch. Copreaux, propriétaire, 20 fr. ; Ernest L., 0 fr. 50 ; veuve Bretonnière, 0 fr. 50 ; MM. Ansel, couleurs, 1 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Anonyme, 0 fr. 50 ; G. Mouquet, peintre, 1 fr. ; veuve Fidéline Billiaux, 0 fr. 50 ; MM. Willemain, cordonnier, 1 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Anonyme, 0 fr. 50 ; L. Cordonnier, architecte, 5 fr. ; Anonyme, [illegible] fr. ; Dacagenies, rentier, 2 fr. ; Cambray, tapissier, 1 fr. ; Ernout, confections, 1 fr. ; Boucaut Lefils, cafés, 1 fr. ; Couture, 1 fr. ; Cartigny, voyageur, 1 fr. ; Quény, 1 fr. ; Rifflard, tabacs, 1 fr. ; Tournay, épicier, 1 fr. ; Castelain, négociant, 1 fr. ; Pauwels, hôtelier, 1 fr. ; Fontaine, bouquiniste, 1 fr. ; Labbe, épicier, 1 fr. ; Charlet, quincaillier, 2 fr. ; Pipart, horloger, 1 fr. ; veuve Dubart, porcelaines, 2 fr. ; MM. Carton, tapissier, 2 fr. ; Delaune, vins, 1 fr. ; Thiébaut, coutellerie, 1 fr. ; Landrieu, layettes, 1 fr. ; Mourez, négociant, 2 fr. ; Chevreau, fleurs, 1 fr. ; Béague, bijoutier, 2 fr. ; Jules Cauvain, bijoutier, 5 fr. ; Jules Hache, rentier, 5 fr. ; Lis, liquidateur, 1 fr. ; Piquet, charcutier, 2 fr. ; Declercq, boulanger, 1 fr. ; Albufeda, négociant, 3 fr. ; Doutrelon, bijoutier, 1 fr. ; Nasy-Hoels, 0 fr. 50 ; Perremboom, 0 fr. 50 ; Schapman, 0 fr. 50 ; Duvivier, 0 fr. 50 ; Jooris, 0 fr. 50 ; Rose, 0 fr. 50 ; Leleu, 0 fr. 50 ; Brunin, 0 fr. 50 ; Poupelier, 0 fr. 50 ; Lefebvre, 0 fr. 50 ; Duthilleul, 0 fr. 50 ; Loyez-Mortreux, 0 fr. 50 ; Wolle, 0 fr. 50 ; Illisible, 0 fr. 50 ; F. Vuyant, 0 fr. 50 ; Marienvalle, 0 fr. 50 ; Dassonville, 0 fr. 50 ; Benoit, 0 fr. 50 ; Erfelynck, 0 fr. 50 ; Martin et Dutilleux, 0 fr. 50 Delautre, 0 fr. 50 ; Plouvin 0 fr. 50 ; Marchand, 0 fr. 50; Mahieu, 0 fr. 50 ; Crombez, 0 fr. 50 ; P. et G., 0 fr. 50 ; Rasseneur, 0 fr. 50 ; Anonymes et divers, 15 fr. 05. — Total : 114 fr. 55. — Total des précédentes listes : 8.401 fr. 40. — Total à ce jour : 8.515 fr. 95.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 39, rue Basse, et à la caisse de l'imprimerie Danel, 93, rue Nationale.

**

Dans son assemblée générale du 7 mars, le comité du Monument du maire André a décidé de reporter au 22 mars la date à laquelle les compositeurs de musique prenant part au concours pourront envoyer leurs œuvres au secrétariat, 39, rue Basse, ou chez le président du comité, 93, rue Nationale.

BELGES & FRANÇAIS

Des coups de couteau. — Deux Français à l'hôpital, très gravement atteints. — Trois Belges en prison.

Trois Français et trois Belges, jeunes gens qui venaient de passer leur soirée du dimanche dans le même estaminet, se sont, à la sortie, donné des coups. Pour quel motif ? Cela reste encore dans le domaine du mystère, malgré la très complète enquête du commissaire du 3e arrondissement. Ces jeunes gens se sont battus... pour rien, mais parmi eux, deux sont couchés, gravement blessés d'un coup de couteau, à l'hôpital Saint-Sauveur, et trois sont en prison.

La rencontre au cabaret

Trois Français, Romain Hazebrouck, 27 ans, journalier, demeurant rue de Thionville, à Thumesnil ; Emile Beauchamps, 25 ans, journalier, 22, rue du Croquet, et Gaston Maitrepierre, 20 ans, confectionneur, demeurant comme Hazebrouck, rue de Thionville, à Thumesnil, étaient attablés, vers dix heures du soir, à l'estaminet Desmet, 53, rue de Tournai.

Ces jeunes gens sont des clients habituels de Mme Desmet, à l'estaminet de laquelle un bal est adjoint. Hazebrouck fit même danser jadis les couples, au son du piston.

Ils devisaient en buvant à une table, lorsque trois Belges, Oscar Storme, 18 ans, employé comme domestique chez M. Baudon, à Lezennes ; Victor Brize, 20 ans, demeurant rue Gutenberg, à Fives, employé à l'usine Peugeot, et Emile Parez, 23 ans, garçon boulanger chez M. Dehaine, boulanger, 43, rue de Lannoy, entrèrent. Les nouveaux venus s'installèrent au comptoir et commandèrent des chopes. Au moment de boire, ils se ravisèrent et vinrent s'asseoir à une table voisine de celle où se trouvaient les trois Français.

Les uns parlaient en français ; les autres en flamand. Autant qu'il est permis de le dire, les Belges s'occupaient des Français et les Français des Belges, ces jeunes gens, tous habitués de l'estaminet Desmet, se connaissant de vue et de prénoms.

Il n'y eut aucune altercation. Il ne faut pas en effet, considérer comme telle la petite conversation qui s'établit entre le Belge Brize et le Français Beauchamps, qui s'étaient rencontrés dans la cour. Brize aurait dit à Beauchamps : « Tu me fais la tête parce que dimanche j'ai giflé ta maîtresse ! » L'autre aurait répondu : « Moi ! jamais, j'ignore même que tu aies giflé ma maîtresse. » Ce fut tout. Rentrés au cabaret, ils ne s'occupèrent plus l'un de l'autre. Rien dans leur attitude ne faisait prévoir une rixe.

Elle se produisit cependant, très violente, sauvage, même, sanglante.

Pas un mot, mais des coups de couteau

Vers minuit, les deux groupes quittèrent ensemble l'estaminet. Les Français se dirigèrent vers la porte de Tournai ; les Belges vers la gare, les uns ne s'occupant pas des autres.

On ne peut vraiment expliquer la scène qui se passa alors, les Belges ne continuant pas le chemin qu'ils avaient d'abord pris, revinrent brusquement sur leurs pas, coururent vers les Français, et sans altercation préalable, sans mot dire, se jetèrent sur eux. Il y eut un pugilat court, mais terrible. L'un des Français, Hazebrouck, tomba, frappé d'un coup de couteau au-dessus du sein gauche ; l'autre, Beauchamps, s'enfuit en hurlant, le dos percé par une lame effilée, en dessous de l'omoplate gauche. Maitrepierre avait échappé à la fureur de l'ennemi. D'une violente poussée, il envoya tomber au loin le Belge Storme, qui vint s'abîmer dans la vitrine de M. Louis Lestienne, 67, rue de Tournai. Le brave cabaretier, voyant des pieds apparaître au milieu d'éclats de verre, bondit dessus et tira l'homme à lui. Celui-ci, bien qu'assez sérieusement blessé à la racine du nez, aurait bien voulu déguerpir. M. Lestienne le maintint jusqu'à l'arrivée d'un agent, que sa femme était allé quérir.

La police avertie

Cet agent conduisit le blessé, briseur de vitres, à M. Jénot, commissaire de permanence.

Malgré l'heure tardive, — il était deux heures du matin, — M. Jénot, flairant quelque histoire, commença à interroger Storme. Mais celui-ci observa la plus grande discrétion. Interrogé sur l'emploi de sa soirée, il affirma qu'il l'avait passée paisiblement, en compagnie de vagues amis, de « Victor », d'« Emile », et qu'il s'était blessé en tombant dans la vitrine de M. Lestienne.

Le commissaire comptait déjà sur la nuit, qui porte conseil, pour en savoir plus long, quand coup sur coup, des personnes entrèrent dans le bureau de la permanence. L'une venait demander un médecin pour Beauchamps, qui avait pu regagner son domicile ; l'autre, en venait quérir un pour Hazebrouck, qui s'était traîné, soutenu par son camarade Maitrepierre, chez Mme Desmet.

Le docteur Bleuzé fut requis, et pendant que le médecin donnait des soins aux blessés M. Jénot se livrait auprès d'eux à une enquête sommaire.

Il apprit ainsi ce que nous avons relaté ci-dessus, sauf les noms des acteurs du drame.

Beauchamps et Hazebrouck, gravement atteints, sans que toutefois leurs jours se trouvent en danger, furent admis d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

A la recherche des coupables

Lequel des trois Belges avait porté les coups de couteau ? C'était évidemment la grosse question, après celle, toutefois, des identités. L'enquête commencée lundi matin, par le commissaire du 3e arrondissement, permit d'y répondre.

D'abord, M. Jénot s'occupa de retrouver les compagnons de Storme, toujours prisonnier et de plus en plus muet. Aux agents Paris, Douchet et Place, le commissaire confia qu'il s'agissait de mettre la main sur deux individus, « Victor » et « Emile », le premier travaillant aux usines Peugeot, à Fives, le second, garçon boulanger. C'était maigre, mais cela suffit. « Vous n'avez pas vu Victor ? », demanda l'agent Paris, à Fives.

— « Mais si, il est là. » — « Eh bien, dites-lui qu'il vienne », et Victor Brize vint. Questionné, il répondit mal, et certains de tenir leur homme, les agents l'emmenèrent au poste. Parez fut arrêté, lui, chez son patron, comme il venait de terminer sa tournée chez ses clients.

Tous deux furent interrogés. Ainsi que leur camarade Storme, ils essayèrent d'abord la négation pure, puis voyant que le procédé ne valait rien, ils firent des aveux partiels, se récriant toutefois, dès qu'on leur parlait de couteau. Jamais, jamais, ils n'avaient tenu un pareil objet en main !

Confrontation et perquisition

Devant cette attitude, et pour essayer de faire la lumière, M. Jénot décida une confrontation. Déjà, Maitrepierre avait reconnu Storme comme un des agresseurs ; restaient Beauchamps et Hazebrouck.

Le personnel de l'hôpital Saint-Sauveur ne s'étant pas opposé à cette confrontation, l'opération eut lieu vers trois heures de l'après-midi. Elle fut décisive. Hazebrouck, désignant Brize, dit : « C'est lui qui m'a frappé d'un coup de couteau. » Beauchamp, désignant le même Brize, déclara : « Je suis certain que j'ai été frappé d'un coup de couteau par cet individu. »

Les deux blessés affirmèrent aussi que Storme et Parez avaient pris part à l'agression. Au cours de l'enquête, il fut d'ailleurs établi que Storme, s'il n'avait pas frappé, avait en poche un couteau ouvert. C'est peut-être même bien avec ce couteau que cet individu s'est blessé lui-même en tombant. Les Français, de leur côté, jurent qu'ils n'ont pas porté le moindre coup de couteau pour se défendre.

M. Jénot aurait voulu, à côté de ces preuves évidentes de la culpabilité des Belges, mettre d'autres preuves encore, matérielles, celles-là : les armes. Dans ce but, il opéra, au domicile des trois inculpés, une perquisition. Si cette opération ne donna point le résultat qu'on en attendait, elle permit cependant de constater qu'en dépit de leurs protestations, les individus arrêtés avaient pris tous trois une part active au combat. En effet, les vêtements qu'ils portaient dimanche, et qu'ils avaient soigneusement dissimulés, étaient couverts de boue encore humide.

M. Jénot a transmis au parquet son dossier, et a fait conduire Storme, Brize et Parez à la maison d'arrêt.

L'instruction de cette singulière affaire nous dira certainement quelle en est la cause. Il n'est pas admissible, en effet, que des hommes se jettent sur d'autres sans un motif, réel ou imaginaire de ressentiment. Rien dans la soirée n'ayant donné prétexte à pareille agression, c'est évidemment dans le passé qu'il faut rechercher, la querelle, la question d'amour-propre ou d'amour, qui dirigea les couteaux des Belges.

Disons en terminant que l'état des victimes Hazebrouck et Beauchamps se trouvait, hier soir, stationnaire, grave, mais n'inspirant aucune inquiétude.

CHEMINEAU OU ESPION?

Un vagabond, disant se nommer Yvon Demlow, se présentait avant-hier à la gendarmerie de Darnétal, près de Rouen, et déclarait qu'on venait de lui voler un paquet contenant son portemonnaie et une somme de 100 francs.

L'attitude de cet individu et les explications qu'il fournit au maréchal des logis de gendarmerie parurent si étranges à celui-ci qu'il conduisit le vagabond au parquet de Rouen.

Interrogé par le substitut de service, Yvon Demlow a raconté qu'il y a quelques années il avait fait connaissance à Lille d'un Allemand avec lequel, moyennant 3 francs par jour, il a fait plusieurs voyages. Cet Allemand visitait surtout les places fortes et prenait de nombreux clichés photographiques. Il l'aurait quitté mercredi à Amiens et devait venir à Rouen sous peu de jours.

On a trouvé sur Demlow un carnet sur lequel étaient dessinés divers plans et schémas inintelligibles, avec ces mots « manœuvres » et « infanterie ».

La gendarmerie a fait surveiller la gare de Darnétal, par laquelle l'Allemand devait arriver pour rejoindre Demlow, mais on l'a vainement attendu; aussi on se demande si on n'a pas affaire à quelque fou.

En attendant la fin de l'enquête, cet individu, qui sera probablement soumis à un examen mental, a été écroué à la maison d'arrêt.

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR PURGATIF
3511

AU PARQUET

Employé indélicat pris de remords

Nous avons annoncé il y a quelque temps qu'un nommé Joseph Ruminy, 33 ans, employé chez M. Sanders, blanchisseur à Lambersart, avait disparu en emportant 1700 fr. L'infidèle serviteur qui s'était procuré cette somme chez le banquier de son patron en établissant un chèque portant la signature de M. Sanders, a été lundi pris de remords. Ruminy, qui s'était enfui à Paris et avait de cette ville renvoyé six cents francs au blanchisseur, s'est présenté hier dans le cabinet de M. Delalé, juge d'instruction, où il s'est constitué prisonnier.

L'escroc Vermesch

Nous avons parlé à plusieurs reprises des méfaits commis par l'original escroc Vermesch, qui prétend exercer la profession de cordonnier, mais n'exerce en réalité aucun métier. On sait comment Vermesch procède, et son « truc » est devenu légendaire. Il accoste dans la rue les personnes qui n'ont pas l'air rébarbatif, il déclare être le fils d'un de leurs fournisseurs et enfin leur raconte une petite histoire. Cette histoire est à peu près toujours la même : Son frère est tombé d'un échafaudage et s'est tué; il lui manque un franc pour payer le cercueil. Attendri sur le sort de ce « malheureux », le passant remet l'argent demandé et Vermesch s'en va un peu plus loin tenter de faire une nouvelle victime. M. Houeix, juge d'instruction, qui avait été chargé de l'interroger, vient de renvoyer cet inculpé devant le tribunal correctionnel. Vermesch comparaîtra à l'audience du 12 mars.

L'ennemi du garde

Auguste Bataille, d'Haubourdin, qui, dans un estaminet d'Emmerin, omit de payer un copieux repas qu'il avait commandé et voulut assommer, au moyen d'une bouteille, un garde-chasse qui lui faisait des observations, comparaîtra le 14 mars devant les juges.

Vol d'une balladeuse

M. Houeix, juge d'instruction, a également renvoyé devant le tribunal, pour l'audience du 14 mars, les nommés Baudoin et Mahel qui, à Lille, dérobèrent une balladeuse et allèrent la vendre à Roubaix.

Agent d'affaires en correctionnelle

Alfred Dubus, agent d'affaires à Seclin, inculpé d'abus de confiance au préjudice de plusieurs de ses concitoyens, sera également jugé le 14 mars.

DANS UN ACCÈS DE FOLIE

M. D..., demeurant quai Vauban, donnait depuis quelque temps des signes de dérangement cérébral. Dans la nuit de dimanche à lundi, profitant de l'absence de ses parents, il a quitté furtivement sa demeure et est allé se précipiter dans la Haute-Deûle. L'infortuné fut heureusement aperçu par M. Georges Latour, capitaine du vapeur-éclaireur des Messageries fluviales, dont le bateau était amarré non loin de là, qui se précipita résolument au secours du désespéré et parvint à le ramener sur la berge. En raison de son état de santé précaire, le malheureux fut ensuite admis d'urgence à l'hôpital St-Sauveur, où on le mit en observation.

LE CONSEIL DE REVISION

Lundi ont continué à la Préfecture les opérations du Conseil de revision. Deux cent soixante-neuf jeunes gens appartenant au canton Ouest de Lille, comprenant les communes de St-André, de Wambrechies, de Lambersart, de Marquette ont successivement défilé devant la commission d'examen.

CONTRE LES JEUX DE HASARD

La campagne entreprise contre les jeux de hasard continue. M. Guyot, chef de la sûreté qui, ces jours derniers, s'était rendu au Cercle Central, place du Vieux-Marché-aux-Poulets, est descendu dimanche soir, dans un débit de tabac et de boissons des environs de la place Richebé. Le chef de la sûreté y a saisi un appareil automatique classé dans la catégorie des jeux de hasard.

Ces appareils ne sont, en effet, autorisés que lorsque les jetons qu'ils distribuent ne dépassent pas une valeur de trente centimes, encore faut-il qu'ils ne soient pas échangés contre de l'argent ; ils doivent être employés uniquement au paiement des consommations.

L'appareil saisi, loin d'être conforme aux règlements, possédait des jetons valant deux, trois, quatre et cinq francs. Ce jeu appartenait au propriétaire de l'établissement.

Conformément aux instructions données par la loi et bien que la mesure paraisse ici un peu excessive, M. Guyot a, comme au Cercle Central, procédé à la saisie du mobilier.

TROP VIVE

Lundi matin, vers huit heures, Mlle Louise Vandenberghe, seize ans, tisserande, demeurant rue du Faubourg-des-Postes, 86, s'est blessée au bras gauche, en voulant ouvrir une porte vitrée de son domicile. La jeune fille a reçu les soins de M. le docteur Vermersch. Sa blessure n'est pas grave.

PAUVRES TOUTOUS

En présence des cas de rage qui se produisirent ces temps derniers à Fives, les agents ont, hier matin, battu le quartier et capturé une dizaine de chiens. Ces malheureux toutous ont été conduits à l'abattoir.

90

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

A cette voix inconnue, mais qui se faisait douce pour lui apporter des paroles amies, le petit se retourna.

Il bénissait déjà celui qui lui témoignait de la sympathie.

— Mais, coquin de sort, je ne me trompe pas ! s'écria l'ancien portefaix de la gare St-Lazare.

Il examinait attentivement le mignon visage convulsé par les pleurs coulant abondamment des yeux rougis.

Le petit Charlot le regardait d'un air étonné.

Il cessait de pleurer à présent, mais de gros soupirs gonflaient encore sa poitrine.

Le « plongeur » le considéra encore avec plus d'attention.

— Mais non, tonnerre ! je ne me trompe pas !... répéta-t-il. C'est lui, c'est bien lui !

Et, s'adressant à l'enfant :

— Dis donc, mon petit, est-ce que tu n'as pas été recueilli un jour par le père Leverdier ?

Le regard de Charlot brilla, à ce nom familier. Sur ses traits se peignit une émotion de bonheur.

— Il y a plus d'un an de ça... compléta Boutterelle. Pas vrai, mon gosse ?

C'est-y toi, ou c'est-y pas toi ?

— Oui, monsieur, c'est moi.

— Eh bien, qu'est-ce que tu fais ici ?... Je croyais que papa Gardavaut t'avait adopté ?

— On m'a pris ! s'écria Charlot d'une voix déchirante... On m'a pris et on m'a conduit ici...

— Qui ça ?

— L'homme chez qui j'étais quand ma maman venait me voir... Un jour, elle n'est plus venue... Je suis restée chez l'homme, seul, tout seul... Et il m'a perdu dans les rues de Paris. . C'est quand papa Leverdier m'a emmené près de maman Françoise... J'étais bien heureux là-bas, avec eux... Ils m'aimaient, et me caressaient... Et ils m'avaient promis de me faire retrouver ma maman...

— Alors ? interrogea Boutterelle en mordillant sa moustache et en essuyant son œil humide... Cré nom ! voilà que je m'apitoie, moi ! Juste ce que je craignais tout à l'heure. Est-ce assez bête !... Alors ?

— Alors une fois, l'homme est venu m'attendre au cours de solfège, à l'école du soir. Quand je suis sorti, il s'est jeté sur moi... Papa Gardavaut est arrivé... Il a voulu me reprendre. Ils se sont battus... Papa Gardavaut est tombé, blessé... Le sang coulait... Oh ! pauvre papa Leverdier...

Les larmes, de nouveau, étouffaient l'enfant... et une expression d'effroi glaça son visage, au souvenir de la scène terrible.

— Le misérable individu ! gronda Boutterelle.

— Il m'a emmené chez lui, en voiture, continua Charlot... Et je me suis endormi. . Depuis, je ne sais plus rien... Je me suis réveillé ici, dans cette chambre... Oh ! monsieur, je vous en prie, monsieur, emmenez-moi... Sauvez-moi... Sauvez-moi !...

Boutterelle ne répondait rien. Il réfléchissait.

— Emmenez-moi d'ici... répéta l'enfant d'une voix suppliante. Reconduisez-moi chez papa Leverdier...

— T'emmener ! fit l'ancien clerc de notaire... Je voudrais bien. Mais je n'ai pas ce droit-là... Ça pourrait me coûter cher, de me mêler ainsi de ce qui ne me concerne pas.

Le regard de Charlot se voila, il devint morne et désespéré.

... Mais il y a un moyen, continua Boutterelle... Ecoute : je vais faire la chambre. On t'apportera ton déjeuner... Ne dis rien... Mange, pleure si tu veux... Oui, c'est cela, pleure ou fais semblant, pour ne pas changer brusquement, hein ?

Il ne faut pas qu'on se doute... Et dans la journée, je tâcherai d'aller prévenir Gardavaut.

— Oh ! monsieur !... fit le petit, transfiguré, radieux.

— Il demeure toujours dans la même maison... celle que j'habitais aussi dans le temps, rue de Surène, pas vrai, petiot, au numéro 12 ?

— Oui...

— Eh bien, c'est entendu... J'irai chez lui, tout à l'heure, je te le promets, mon bieu... Et je lui dirai de venir te réclamer ici.

— Oh ! monsieur, dit encore Charlot, vous êtes bon, vous !...

— Bon ?... Moi ?... Qu'est-ce que tu racontes ? bégaya Boutterelle, saisi d'attendrissement. Voilà bien la première fois qu'on me chante cette antienne-là, par exemple !... Et moi ? Allons donc !... Je suis très méchant, au contraire... Je suis un vieux malfaiteur, — un repris de justice ! ajouta-t-il à voix basse.

— Non, vous êtes bon, puisque vous avez eu pitié de moi.

D'un revers de main, l'ex-portefaix essuya ses paupières.

— Mais non... Mais non... Qui n'aurait pas pitié d'un gentil petit gamin comme toi ?... Il n'y a pas de bonté là-dedans, tonnerre de tonnerre !

L'ancien commissionnaire prêta l'oreille.

— Chut ! fit-il doucement. On monte... Pas de bêtises !

C'était, en effet, une servante qui apportait le déjeuner de Charlot : du café au lait et des rôties beurrées.

Boutterelle se mit à faire le lit, avec une ardeur extraordinaire, tour à tour en sifflotant et en fanfarant des airs de chasse. Oreillers, édredon, draps et couverture voltigeaient de tous côtés.

La servante redescendit.

— Déjeune, mon petit, dit l'ex-clerc en installant lui-même à table le fils de Gabrielle Beaurieux et de Christian de Lignières. Et mange de bon appétit, va ! C'est un des derniers repas que tu fais ici. Bientôt tu dîneras chez père et mère Leverdier.

Le lit était fait.

Boutterelle, ravi, examina son chef-d'œuvre.

— Certainement, bougonna-t-il, ce n'est pas très brillant comme travail... Je ne suis pas encore mûr pour m'engager en qualité de valet de chambre... Mais ça viendra. . Le plumard est légèrement de travers et manque de carrure... Enfin ça n'a aucune espèce d'importance, puisque ce soir le mioche n'y couchera probablement plus.

Par acquit de conscience, Boutterelle, subitement amoureux de symétrie, rectifia quelques lignes de ci, de là, tira, arrangea...

Enfin, il parut à peu près satisfait.

— Là, fit-il, ça y est... Cristi ! ça n'a pas été sans peine.

Et il regarda Charlot qui mangeait de fort bon appétit, — tout ragaillardi par l'espoir de la libération prochaine.

— Ainsi, c'est convenu, dit-il... Pas un mot. Fais comme si de rien n'était... Attends, et courage.

Il tapota amicalement les joues de Charlot qui sourit, cette fois, en levant sur lui ses beaux yeux lumineux et profonds, où luisait maintenant une flamme d'espérance, de bonheur : il retrouverait ses parents adoptifs... Sa mère peut-être... tous ceux qui l'avaient aimé...

Boutterelle allait sortir. Il se sentit retenu par le bras.

C'était Charlot qui, à genoux, déposait sur sa main un baiser de remerciement et de reconnaissance.

XXX

Retrouvé !

Dans l'après-midi, Boutterelle le plongeur sortit sous le premier prétexte venu.

Il n'alla pas tout de suite rue de Surène.

Le nouvel employé de « family-house » avait emprunté vingt francs au garçon qu'il venait de remplacer le matin, dans son travail.

Muni de ce louis — aubaine rare ! — il passa avec une sereine expression de mépris devant plusieurs boutiques de marchands de vins.

Ce n'est pas que cette attitude de Boutterelle fût très sincère. Elle était plutôt voulue... Mais enfin notre homme montrait qu'il avait de la volonté, et qu'il s'était commandé un caractère et acheté une conduite.

Il croyait sentir la pièce d'or sauter dans son gousset — tel le fer attiré par l'aimant — chaque fois qu'il doublait, sans entrer, un mastroquet à l'enseigne tentatrice.

Et il se disait :

— Cré nom ! Il ferait bon se rincer un peu la dalle — depuis le temps que ce n'est plus arrivé. Mais s'agit d'être sérieux à présent...

Vaillamment, Boutterelle résistait. Il savait que céder pouvait lui jouer un mauvais tour. Et puis, il n'avait pas une minute à perdre...

Avec obstination, avec entêtement, il négligea les alléchantes promesses semblant s'exhaler des bistros apostés sur les trottoirs qu'il suivait.

Bientôt, il entra chez un fripier, rue de la Pépinière, et, pour sept francs soixante-quinze centimes, y troqua ses guenilles contre un complet déjà porté, mais pas trop défraîchi et encore assez présentable.

L'ex-clerc réapparut transformé de pied en cap.

De là, il alla faire une station chez un coiffeur.

L'artiste capillaire pratiqua des coupes sombres dans sa barbe et faucha, impitoyablement, les broussailles emmêlées de sa tignasse poivre et sel, — plutôt sel.

En sortant des mains du figaro, Boutterelle était rajeuni de dix ans ; il avait bonne mine.

— Ma parole ! se disait-il en s'examinant dans la glace du garçon de coiffure, je suis presque chic. Personne ne me reconnaîtra. Je suis tranquille. Et, autre avantage, ça me rappelle Vichy !

Il paya et s'en alla en fredonnant l'air du « Pré-aux-Clercs » :

Souvenirs du jeune âge
Sont gravés dans mon cœur...

Boutterelle était gai. Il se sentait léger et prenait un bain de rédemption, pour ainsi dire...

C'est qu'il allait accomplir une bonne action.

Il fut bientôt rue de Surène.

Tout d'abord, Gardavaut ne le reconnut pas... Sa femme non plus. Il dut se nommer.

— Bigre de bigre ! dit le vitrier, j'aurais pu passer à côté de vous ! Un vrai milord, quoi, monsieur mon ancien co-locataire. Vous avez donc fait un héritage ? Je me suis demandé souvent ce que vous étiez devenu...

(A suivre.)